

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ, du mardi 13 février 2018 à 19 h et ajournée au 26 février 2018 à 19 h au Centre Donald-Thibeault, au 28, route 138, Baie-Trinité.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Serge Lestage	Maire suppléant
Mme	Carole Jourdain	Conseillère
Mme	Nancy Charpentier	Conseillère
M.	Magella St-Louis	Conseiller
M.	Jean-Guy Carrier	Conseiller
Mme	Lyne Larouche	Conseillère

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GREFFE**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 13 FÉVRIER 2018**

Le 26 février 2018 à 19 h, le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance ajournée le 13 février 2018.  
Près de 75 personnes sont présentes à ladite séance.

Rés. 2018-02-01

**1.2 DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'un secrétaire-trésorier, il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée.

Sur motion de Mme Line Larouche, il est proposé et unanimement résolu de désigner madame Patricia Huet à titre de secrétaire d'assemblée.

Rés 2018-02-02

**1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de M. Magella St-Louis, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

- En retirant les points suivants :
  - 2.4 États financiers 2016
  - 2.5 Correspondance
  - 6 Loisirs, culture et vie communautaire
  - 7 Urbanisme et développement durable
  - 9 Permis et inspection
- En fermant les affaires nouvelles.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GREFFE**

1.1 Ouverture de la séance ajournée le 13 février 2018

1.2 Désignation d'une secrétaire d'assemblée

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.4 Adoption des procès-verbaux - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2018.

**2. DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

2.1. Lettre de démission de M. Marc Tremblay, maire

2.2. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil reçues le 26 février 2018

2.3. Certificats de la formation en éthique et en déontologie en matière municipale suivie par les élus municipaux

2.4. États financiers 2016

2.5. Correspondance

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Approbation des comptes à payer
- 3.2 Financement – Augmentation de la marge de crédit
- 3.3 Financement – Emprunt temporaire
- 3.4 Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2014 à 2018

### **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 4.1 Contrat – Remplacement du serveur informatique

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 Contrat – Achat d'un moteur pour le souffleur

### **6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **8. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

- 8.1 Dépôt du rapport incendie 2017
- 8.2 Adoption - Règlement numéro 2018-01 / Prévention des incendies

### **9. PERMIS ET INSPECTIONS**

### **10. VARIA**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés. 2018-02-03

#### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2018**

Sur motion de M. Jean-Guy Carrier, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 29 janvier 2018.

### **2. DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

Rés. 2018-02-04

#### **2.1 LETTRE DE DÉMISSION DE M. MARC TREMBLAY, MAIRE**

Sur motion de M. Jean-Guy Carrier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la lettre de démission de M. Marc Tremblay, maire.

Rés. 2018-02-05

#### **2.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL REÇUES LE 26 FÉVRIER 2018**

Sur motion de Mme Carole Jourdain, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil reçues le 26 février 2018.

#### **2.3 CERTIFICATS DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE SUIVIE PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 15, alinéa 3 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la secrétaire d'assemblée transmet l'information à l'effet que les membres du conseil ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dispensée par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec.

## 2.4 ÉTATS FINANCIERS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 2.5 CORRESPONDANCE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

### 3.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Rés. 2018-02-06

CONSIDÉRANT

que la liste des comptes à payer du mois de février 2018, ainsi que la liste des engagements budgétaires sont déposées pour approbation par les membres du conseil.

Sur motion de Mme Line Larouche, il est proposé et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2018 totalisant une somme de 20 314,89 \$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

### 3.2 FINANCEMENT – AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

Rés. 2018-02-07

CONSIDÉRANT

que le budget 2018 de la Municipalité n'est pas adopté;

CONSIDÉRANT

que le rôle de perception ne peut être déposé au bureau municipal pour consultation comme le prescrit l'article 1007 du *Code municipal* et, par conséquent, l'envoi des comptes de taxes aux citoyens ne peut être fait;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité manquera sous peu de liquidités pour faire face à ses obligations financières.

Sur motion de M. Magella St-Louis, il est proposé et unanimement résolu que la marge de crédit de la Municipalité soit augmentée à 300 000 \$.

Rés. 2018-02-08

### 3.3 FINANCEMENT – EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT

que le 22 mars 2018, la municipalité devra payer la somme de 561 045,75 \$ en remboursement d'un versement pour un emprunt obtenu afin de réaliser des travaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité ne dispose pas des fonds pour payer cette somme;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité attend le versement d'une subvention au montant de 425 000 \$ qui devrait lui être allouée vers la fin du mois de mars;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité attend également le paiement, par le gouvernement du Québec, de la péréquation municipale au montant de 225 960 \$ et le paiement de la compensation pour les terres publiques au montant de 70 945 \$.

Sur motion de Mme Carole Jourdain, il est proposé et unanimement résolu :

Que la Municipalité fasse un emprunt temporaire, au montant de 561 045,75 \$, auprès de la Caisse Desjardins de Port-Cartier (815-20378) pour le paiement en capital et intérêts sur son obligation en circulation dû le 22 mars 2018.

Que le remboursement se fasse dès la réception des montants mentionnés précédemment.

Rés. 2018-02-09

### **3.4. VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur motion de Mme Nancy Charpentier, il est proposé et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- S'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

Rés. 2018-02-10

### **4.1 CONTRAT – REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité éprouve des problèmes techniques avec le serveur informatique et qu'il y a lieu de le remplacer;



**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité a reçu, le 16 février 2018, une offre de service de PG Solutions au montant de 3 314,73 \$ taxes incluses pour le remplacement du serveur (préparation, configuration, installation et réassignation des postes de travail), pour l'achat de logiciels d'exploitation et utilitaires, pour la préparation, la configuration et l'installation de ces logiciels et pour d'autres services afférents;

**CONSIDÉRANT**

que l'offre de service comprend aussi une offre de service pour l'entretien et le soutien annuel au montant de 747,34 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT**

que l'offre de service est annexée à la présente résolution.

Sur motion de M. Jean-Guy Carrier, il est proposé et unanimement résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre d'InfoMontréal pour un montant de 1 840,87 \$, taxes incluses;

Que la Municipalité accepte partiellement l'offre de PGSolutions pour la préparation, configuration et l'installation du serveur pour 1 150 \$ plus taxes et d'autres achats de logiciels pour 275 \$ plus taxes.

**5. TRAVAUX PUBLICS**

**Rés. 2018-02-11**

**5.1 CONTRAT – ACHAT D'UN MOTEUR POUR LE SOUFFLEUR**

**CONSIDÉRANT**

que le moteur Ford vohl diesel, de plus ou moins 190 forces, du souffleur de la municipalité ne fonctionne plus;

**CONSIDÉRANT**

que les diverses démarches faites ont permis de trouver un moteur usagé GM vohl détroit diesel, de plus ou moins 254 forces, pour le souffleur auprès de l'entreprise de M. Sébastien Gauvreau Beaudin au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu d'autoriser l'achat de ce moteur usagé.

Sur motion de M. Magella St-Louis, il est proposé et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat du moteur usagé GM vohl détroit diesel, de plus ou moins 254 forces, auprès de M. Sébastien Gauvreau Beaudin au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses.

**6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 8. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Rés. 2018-02-12

### 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT INCENDIE 2017

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité publique (MSP) le 13 août 2012;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Baie-Trinité a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités et ce, tel que requis en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*;

Sur motion de Mme Nancy Charpentier, il est proposé et unanimement résolu :

Que la municipalité de Baie-Trinité accepte pour dépôt au MSP et ce, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* et en référence à l'action 10 du SCRSI.

Rés. 2018-02-13

### 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT # 2018-01 / PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que les actions prévues au plan de mise en œuvre dudit schéma visent la mise à niveau et l'uniformité régionale en matière de réglementation en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités d'adopter les mesures réglementaires prévues dans son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Baie-Trinité déclare que le présent règlement a pour objet de prévoir les mesures de prévention et de sécurité en matière de protection incendie;

Sur motion de Mme Nancy Charpentier, il est proposé et unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2018-01 intitulé *Règlement de prévention des incendies*.

## 9. PERMIS ET INSPECTIONS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Caroline Lamarre :

- Interrogations quant aux problèmes avec le serveur, si les « back-up » se font régulièrement et s'il y a eu perte de données;
- Commentaires sur l'entente avec la SABT.

Mme Anne Poulin :

- Engagement d'un nouveau DG / Salaire, loyer, déplacements;
- Avis public pour le dépôt des états financiers / séance extraordinaire sera convoquée;
- Comment sera remboursée l'augmentation de la marge de crédit;
- Comptes payables;
- Si l'entente avec la SABT a été approuvée par la CMQ.

M. Gilles Dubuc :

- Suggère la possibilité de demander une extension d'un (1) an afin de ne pas perdre des argents dans la cadre de la TECQ.

Rés. 2018-02-14

## 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur motion de M. Jean-Guy Carrier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 19 h 33.

  
SERGE LESTAGE  
MAIRE SUPPLÉANT

  
PATRICIA HUET  
SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

  
SERGE LESTAGE  
MAIRE SUPPLÉANT